

MINUSMA HEBDO

BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA MINUSMA • numéro 71 • décembre 2016

DIVIDENDES DE LA PAIX : LA MINUSMA POURSUIT SES ŒUVRES



GAO - MÉNAKA :
263 MILLIONS
POUR ÉCLAIRER
3000 FAMILLES

KIDAL : LA MINUSMA PROCÈDE A LA REMISE OFFICIELLE DU BARRAGE D'INTIKOI

MOPTI : LA MINUSMA APPUIE LA MISE EN PLACE DE L'ANTENNE RÉGIONAL DE LA COMMISSION VÉRITÉ, JUSTICE ET RÉCONCILIATION CVJR

MISSION MULTIDIMENSIONNELLE • PROTECTION DES CIVILS • PAIX & COHÉSION SOCIALE •
ACCORD DE PAIX : LA SOLUTION • FORUM COMMUNAUTAIRE • DIALOGUE INCLUSIF • REFORMES
DU SECTEUR DE SÉCURITÉ • ACCORD D'ALGER • ENSEMBLE REUSSIR LA PAIX

MINUSMAHEBDO

71

SOMMAIRE

DANS CE NUMÉRO

3 263 MILLIONS DE FRANCS CFA POUR ECLAIRER 3000 FAMILLES A MENAKA ET GAO : LA MINUSMA POURSUIT LES PROJETS LIÉS AUX DIVIDENDES DE LA PAIX

5 KIDAL : LA MINUSMA PROCÈDE A LA REMISE OFFICIELLE DU BARRAGE D'INTIKOI

7 CAMPAGNE DES 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

9 LUTTE CONTRE L'IMPUNITE DES VIOLENCES SEXUELLES : RENFORCER LE SYSTEME JUDICIAIRE ET L'ACCES DES VICTIMES A LA JUSTICE

12 A MOPTI, LA MINUSMA APPUIE LA MISE EN PLACE DE L'ANTENNE REGIONALE DE LA COMMISSION VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION CVJR

13 GAO – LANCEMENT OFFICIEL D'UNE ANTENNE REGIONALE DE LA COMMISSION VERITE, JUSTICE ET RECONCILIATION

15 TOMBOUCTOU : REDUIRE LES VIOLENCES COMMUNAUTAIRES PAR LA RELANCE DES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS À TARABANGOU

17 LES FORCES DE SÉCURITÉS MALIENNES FORMÉES EN DROIT PÉNAL GÉNÉRAL À MOPTI

18 BRÈVES

19 COMMUNIQUÉS



263 MILLIONS DE FRANCS CFA POUR ECLAIRER 3000 FAMILLES A MENAKA ET GAO : LA MINUSMA POURSUIT LES PROJETS LIÉS AUX DIVIDENDES DE LA PAIX

La MINUSMA a procédé à la remise de kits solaires à 3000 familles dans les régions de Gao et Ménaka. Ce projet vise à combler le déficit d'éclairage des familles dans les deux régions. Il sera exécuté dans 24 communes des cercles de Gao, de Bourem, de Ménaka et d'Ansongo, et bénéficiera en priorité aux familles avec des enfants scolarisés afin de leur permettre d'étudier la nuit. Ce projet améliorera également le bien-être des familles, renforcera la cohésion sociale mais aussi la sécurité des personnes et de leurs biens.

La remise de ces kits intervient quelques semaines après le lancement des travaux de construction des collecteurs de la ville de Gao pour limiter les dégâts des inondations. A cette occasion, le Chef de Bureau de la Mission onusienne à Gao, Mohamed El-Amine Souef, avait alors annoncé la mise à disposition prochaine de kits solaires au bénéfice des populations de la zone.

Ainsi, depuis le lancement de ce projet, le 29 novembre dernier et jusqu'à ce 9 décembre, des équipes ont sillonné les différentes localités de ces deux régions, pour remettre aux bénéficiaires les kits solaires.

Opération de maintien de paix, la MINUSMA n'est pas un organisme de développement, néanmoins, ce projet, à l'instar de nombreux autres est pourtant conforme à son mandat, Christian Oumet, représentant le Chef du Bureau Régional de la MINUSMA à Gao explique : « Il convient de rappeler que la MINUSMA est une mission de maintien de la paix et non un organisme de développement. La mise en œuvre de ses actions contribuera au dialogue durable pour la paix définitive au Mali et impulsera le dynamisme, la sécurité, la quiétude et le développement dans la région. C'est pourquoi, elles (ces actions) bénéficient du soutien de toute la communauté internationale, des bailleurs de fonds, pour assurer la stabilité et le relèvement dans la région ».

Si le projet de dotation de 3000 familles en Kits solaires dans les régions de Gao et Ménaka est financé par la MINUSMA, sa mise en œuvre est assurée par deux ONG Nationales qui officient dans la zone : "GARDL" et "Nouveaux Horizons". « Je lance un appel aux élus, aux organisations de la société civile et à toutes les populations des zones d'intervention du projet, pour qu'elles appliquent les critères définis



Adoptez l'éco-attitude
N'imprimez ce document
que si cela est nécessaire !

pour l'identification des bénéficiaires afin que les vraies cibles soient atteintes par l'action, » a recommandé M. Amadou Saliou, représentant les ONG exécutantes.

La pertinence de cette action s'explique par le fait qu'une grande partie des familles dans les régions de Gao et Ménaka se trouvent en dehors des réseaux de distribution d'électricité et demeurent sans éclairage la nuit. Ne disposant donc pas de source d'éclairage, beaucoup de ces familles sont vulnérables. Le modèle de kit distribué fonctionne exclusivement à l'énergie solaire, avec un mode d'emploi facile et qui ne nécessite aucune maintenance de la part de son utilisateur. Son concept mobile permet d'éviter les vols des panneaux solaires, avec le souci permanent de protéger l'environnement, à travers notamment, la réduction de l'empreinte carbone par la MINUSMA.

D'une valeur d'environ 263 millions de francs CFA, ce don de la MINUSMA touche directement 3000 familles soit au minimum 12 000 personnes. « Force est de reconnaître que malgré les avancées significatives enregistrées dans la mise en œuvre du processus de paix, la situation sécuritaire demeure précaire dans l'ensemble des régions du Nord. Cette situation limite l'accès des populations aux services sociaux de base, particulièrement l'éducation pour laquelle les conditions d'étude ne sont pas toutes réunies » a estimé M. Zeidane Ibrahim Touré, sous-préfet d'Haoussa Foulane pour justifier l'utilité du projet.

Gounzoureye, Gabero, Tilemsi, Anchawadji, N'Tillit, Soni Ali ber et Gao. Ansongo, Ouatagouna, Bara, Bourra, Talataye, Tessit et Tin-Hamma. Taboye, Temera, Tarkint, Bamba et Bourem. Menaka, Anderamboukane, Alata, Inekar et Tidermène, sont les 24 communes que ce projet va contribuer à éclairer et ce, pour promouvoir la paix.



KIDAL : LA MINUSMA PROCÈDE A LA REMISE OFFICIELLE DU BARRAGE D'INTIKOI



Lancé par la MINUSMA, le 26 septembre 2016, le projet de réhabilitation du barrage d'Intikoi à la sortie nord-ouest de Kidal est entré, le 9 décembre dans sa phase finale avec la remise officielle de l'ouvrage d'un coût de près de 73 000 000 de Frs CFA par la mission onusienne au Mali. Ce projet vise entre autres, à réduire considérablement les problèmes d'approvisionnement de la ville en eau potable.

L'oued d'Intikoi, importante réserve d'eau naturelle, constitue le poumon de la cité de l'Adrar. C'est à travers ce cours d'eau saisonnier que s'organise la vie dans cette ville désertique du Nord du Mali. Le lit de l'Intikoi avait subi des dommages environnementaux, dus en partie à l'action de l'homme mais aussi, aux facteurs climatiques.

C'est dans cette vallée que s'est rendue une équipe de la MINUSMA, composée du Chef du Bureau de Kidal, des représentants des sections "Réforme du Secteur de la Sécurité et Désarmement, Démobilisation et Réinsertion" (RSS/DDR) ainsi que "Stabilisation et Relèvement". Elle y a été accueillie

par les autorités locales, les membres de la société civile, de la Commission de gestion de l'eau de la ville de Kidal et des différentes ONG locales regroupées autour de l'Association pour le Renouveau et le Développement Local (ARD).

Objectif de la visite : procéder officiellement à la remise du barrage d'Intikoi, entièrement réhabilité par la mission onusienne. Un projet qui vise à améliorer l'alimentation du forage principal de Kidal dénommé "F1" par la retenue d'eau pour assurer plus efficacement l'approvisionnement et l'accès de la ville de Kidal à l'eau.

Le projet de réhabilitation du Barrage d'Intikoi vise à réparer sa partie détruite afin que la coulée de l'oued retrouve son lit naturel et ralentie par le barrage d'infiltration pour alimenter la nappe phréatique. C'est dans cette nappe que l'eau est pompée par le forage F1 pour alimenter le château d'eau principal de la ville et permettre ainsi la distribution du précieux liquide à toutes les populations de la cité. Les frais de maintenance du groupe électrogène pompant l'eau

du forage sont assurés pour une période de 8 mois.

Sponsorisé par la Division RSS/DDR de la MINUSMA et financé par le Trust Fund (Fonds Fiduciaires de consolidation de la paix et sécurité) pour près de 73 millions de Frs CFA (122 000 USD), ce projet, financé par les Pays-Bas, fait partie du volet "Réduction des Violences Communautaires" CBR/CVR du DDR. Exécuté par l'ONG partenaire ARDL pour une durée d'exécution de 8 mois, cette importante infrastructure va bénéficier à près de 26 000 personnes dont plus de 12 000 femmes.

« L'importance de ce projet dans la lutte contre la désertification de la ville de Kidal n'est plus à démontrer. Il permettra de pallier aux difficultés d'accès à l'eau qui s'intensifient pendant la période de soudure, de février à juillet », s'est réjoui le Président du Comité de gestion du Forage F1 de Kidal, Alhassane Ag Loute. Il a ainsi, au nom des

bénéficiaires de cet important projet, salué la création d'activités génératrices de revenus autour de l'ouvrage et exprimé sa reconnaissance à la MINUSMA pour « tous ses efforts, dans le cadre de l'accès des populations de la région aux différents services sociaux de bases qui lui manquent cruellement. »

Christophe Sivillon, Chef de Bureau de la MINUSMA à Kidal, a dit toute la satisfaction de la Mission pour l'excellent travail effectué par l'ONG partenaire (ARDL), tout en félicitant la Division DDR, initiatrice du projet, pour cette véritable prouesse technologique et qui plus est, va générer plusieurs emplois indirects et temporaires dans sa phase d'exécution. M. Sivillon a également réitéré le soutien de la MINUSMA à toutes les initiatives de paix, visant à la stabilité et au relèvement socioéconomique de la région de Kidal. Ce projet, selon lui, s'inscrit dans la continuité des actions de la MINUSMA en faveur des populations durement éprouvées par quatre années de crise.



CAMPAGNE DES 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE



La MINUSMA et ses partenaires s'engagent pour dire « NON » aux violences faites aux femmes et aux filles

Cette année encore, le Mali a pris part à la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre, qui se déroule tous les ans du 25 novembre au 10 décembre un peu partout dans le monde. Une mobilisation d'autant plus importante que l'espoir de la concrétisation d'une loi réprimant les violences basées sur le genre au Mali n'est plus qu'à une portée de main.

La campagne, qui cette année mettait l'accent sur l'éducation et les violences en milieu scolaire, s'est déroulée sous le thème : « Pour une paix durable au Mali, agissons pour éradiquer les violences faites aux filles et aux femmes dans les familles, au travail et à

l'école ». Le Bureau de la Conseillère Principale de la MINUSMA pour la Protection des Femmes a coordonné les activités organisées partout au Mali par les différentes sections et divisions de la MINUSMA dans le cadre de cette campagne.

En plus d'un débat en direct en bambara sur les violences basées sur le genre à la radio MIKDAO et d'une participation à plusieurs activités organisées par la Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, deux séances de sensibilisation sur les violences basées sur le genre ont été organisées. La première session s'est déroulée avec le Rotary Club de Bamako et la seconde, avec les étudiants bamakois membres de la Jeune Chambre Economique Internationale. Cette dernière session a offert aux étudiants une plateforme d'échanges avec des

professionnels du secteur ; le Conseiller technique du Programme National Genre du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille avait d'ailleurs fait le déplacement pour répondre aux questions des étudiants. Ce forum a permis aux étudiants de s'exprimer sur différentes problématiques auxquelles ils doivent faire face dans leur milieu académique, en lien avec le thème mondial de la campagne qui met l'accent sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire.

MALI : VERS UNE LÉGISLATION CONDAMNANT LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Au Mali, les statistiques sur les violences basées sur le genre sont extrêmement préoccupantes ; le taux d'excision des 15-49 ans y est notamment de 91%, selon l'UNFPA. La crise que connaît le pays depuis 2012 a également entraîné une augmentation inquiétante des violences perpétrées à l'égard des femmes et des filles à travers le pays, notamment des mariages forcés, des mariages précoces, des dénis de ressources, ou encore des mutilations génitales.

Contrairement à ses voisins de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) comme le Sénégal ou le Bénin, le Mali ne possède pas de législation punissant les violences basées sur le genre à proprement parler. Ces derniers mois cependant, les hautes autorités politiques et religieuses ont réaffirmé leur volonté d'aller de l'avant pour l'adoption d'une telle législation. Un engouement qui s'est notamment manifesté lors de la séance de plaidoyer sur les violences basées sur le genre avec les hautes autorités religieuses organisée le 8 décembre dernier par le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant en collaboration avec le Ministère des Affaires Religieuses et du Culte. Cet événement qui a rassemblé en plus des deux Ministres les représentants de la MINUSMA et des agences du système des Nations Unies, a marqué un tournant des positions des leaders religieux au Mali quant au vote d'une telle loi. Le consensus politique et religieux doublé de la volonté des hautes autorités décisionnaires et de l'appui des Nations Unies et des organisations de la société civile apportent donc un souffle nouveau à la lutte contre les violences basées sur le genre au Mali et permettent d'espérer

l'adoption d'une législation sous peu.

La MINUSMA, à travers la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre, a su montrer son soutien au gouvernement du Mali dans cette lutte qui reste une priorité du mandat de la mission et via les résolutions sur Femmes, Paix et Sécurité du Conseil de Sécurité.

La campagne des 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre débute chaque année le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, et se termine le 10 décembre avec Journée internationale des droits de l'Homme. La campagne est également marquée par la date du 1er décembre, journée internationale de la lutte contre le SIDA et le 5 décembre, journée internationale de la lutte contre le Handicap.

L'origine de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes remonte à 1960, lorsqu'en République Dominicaine les sœurs Mirabal furent brutalement assassinées parce qu'elles avaient milité pour leurs droits. Elles devinrent alors les symboles du combat pour éradiquer le fléau de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Proclamée en 1999 par l'Assemblée Générale des Nations, la Journée du 25 novembre est célébrée chaque année pour sensibiliser le monde sur les violences faites aux femmes et aux filles et ainsi interpeler les citoyens et gouvernements afin qu'ils s'engagent pleinement à mettre un terme à toutes ces formes de violences.

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ DES VIOLENCES SEXUELLES : RENFORCER LE SYSTEME JUDICIAIRE ET L'ACCES DES VICTIMES A LA JUSTICE



La crise que connaît le Mali depuis 2012 a entraîné une recrudescence des violences à l'égard des femmes et des filles dans les régions affectées par le conflit. Le nord du pays a été à cette époque le théâtre d'atrocités perpétrées envers les populations civiles notamment des viols, parfois collectifs, des mariages forcés, des mariages précoces, ou encore des cas de prostitutions forcées, et ce en toute impunité. À l'heure actuelle, seulement 37 des victimes de violences sexuelles liées au conflit ont déposé une plainte et ont été entendu par un juge sur les 141 dossiers portés en justice par la coalition des six ONG de défense des droits des victimes. À ce jour, aucun des auteurs des cas de violences sexuelles

liées au conflit rapportés depuis 2014 n'a fait l'objet de jugement en bonne et due forme, même si des enquêtes et informations sont ouvertes par le parquet de la commune III de Bamako.

Au regard de cette situation, la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA (SAJP), en collaboration avec l'Unité Protection des Femmes, a organisé le 14 décembre une journée d'échanges et de réflexion à l'hôtel El Farouk de Bamako, avec l'Appui financier du Programme Fonds de consolidation pour la paix. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'amélioration de l'accès à la justice des victimes

“LE MONDE RECONNAÎT DE PLUS EN PLUS ENFIN QUE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES CONSTITUE UNE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME...”

Dans sa déclaration à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes et aux filles, le Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki-moon a appelé à plus d'engagement de la part de chacun contre ce fléau qui gangrène les sociétés : « Le monde reconnaît de plus en plus enfin que la violence à l'égard des femmes et des filles constitue une violation des droits de l'homme, une pandémie de santé publique et un obstacle de taille au développement durable. Pourtant, nous pouvons et devons encore faire bien davantage pour transformer cette prise de conscience en une prévention et en une intervention digne de ce nom. »

de violences sexuelles et basées sur le genre et la sécurité dans le processus de consolidation de la paix. Les discussions ont porté principalement sur le thème : « Impératif de la répression des violences sexuelles liées au conflit et basées sur le genre au Mali par la mise en application des instruments juridiques existants et l'adoption d'une loi additive ».

L'objectif de cette rencontre était de renforcer les capacités des principaux acteurs impliqués dans la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit et basées sur le genre en matière d'application des lois existantes et de plaider pour renforcer la réponse judiciaire face aux violences sexuelles.

Magistrats, avocats, représentants des organisations de la société civile et du Système des Nations unies ont pris part à cette rencontre et débattu sur le complexe sujet de la réponse judiciaire à la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au Mali.

Représentant la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA, Madame Nancy Makulu a, dans son discours d'ouverture, mis l'accent sur l'importance pour la MINUSMA d'accompagner ses partenaires dans la lutte contre l'impunité et plus particulièrement de permettre à ces derniers de mieux cerner la réponse judiciaire à apporter aux dossiers des violences sexuelles et basées sur le genre. La mise en application des instruments juridiques existants et l'adoption d'une loi appropriée facilitant l'accès des victimes à la justice, sont parmi les solutions préconisées.

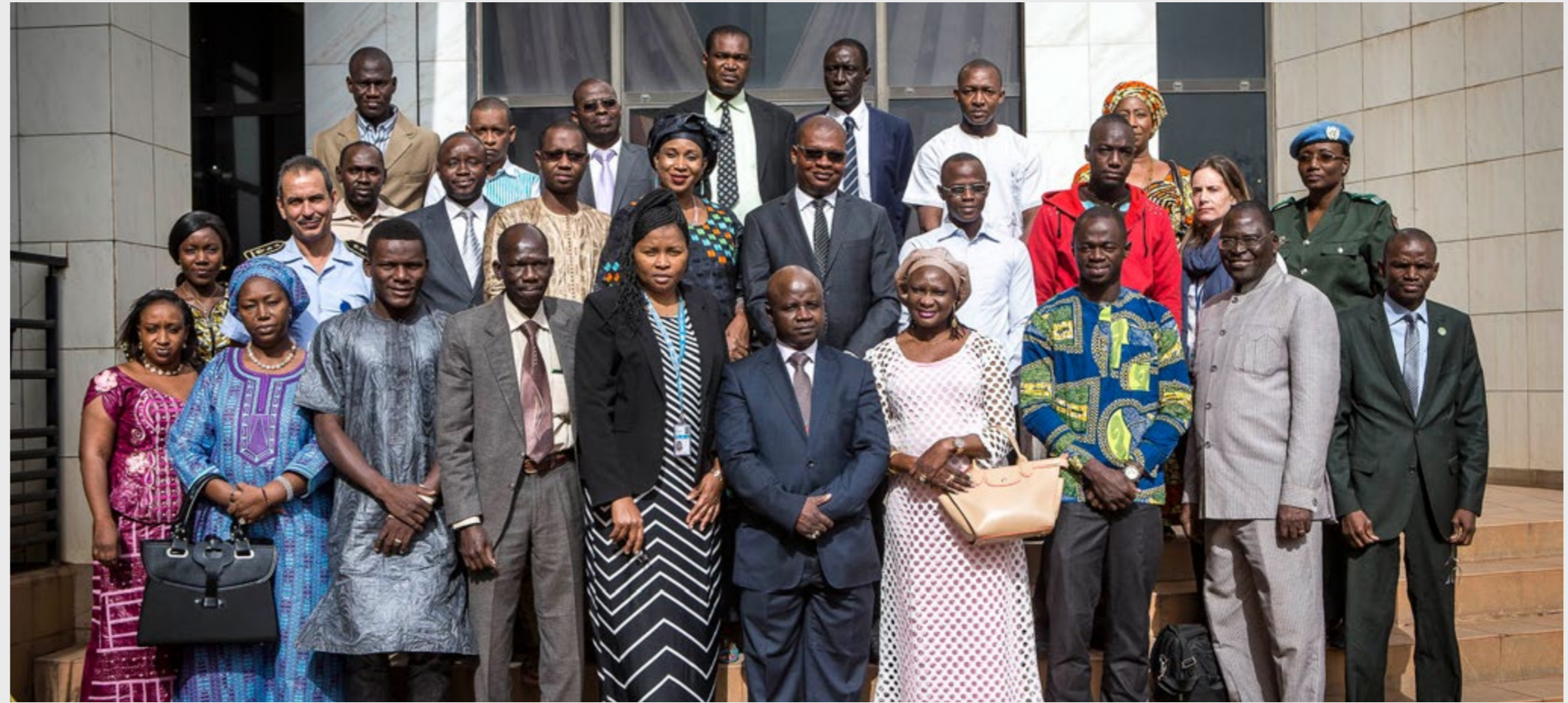
Dans son mot de circonstance, la Conseillère principale en charge de la Protection des Femmes à la MINUSMA, Madame Bernadette Sene, a rappelé l'historique des

violences sexuelles au Mali depuis la crise et l'engagement de la MINUSMA par la mise en œuvre d'une stratégie globale afin de mettre un terme à ces violations et lutter contre l'impunité des auteurs.

Les participants ont pu discuter et échanger sur les instruments juridiques nationaux et internationaux applicables aux crimes de viol et violences sexuelles ; l'accès à la justice des victimes des violences sexuelles liées au conflit ; et le sort des dossiers judiciaires pour violences sexuelles déposées au Tribunal de grande (première) instance de la Commune III*.

Les débats ont aussi porté sur deux arrêts adoptés par le Mali sur la question des violences sexuelles : l'arrêt N°46 le 16 juillet 2012 et l'arrêt N°4 le 21 janvier 2013. Le premier ordonne le dessaisissement de la Justice de Paix à Compétence Étendue de Kidal ; et le second, celui des juridictions des zones occupées. Le tribunal de première (grande) instance de la Commune III du District de Bamako a été du même coup désigné pour se saisir des infractions déjà commises dans les zones en question aux dates de leurs délibérations ou qui viendraient à y être commises. Cependant, la difficulté d'application de l'arrêt n°11 du 16 février 2015 de la Cour suprême du Mali, ordonnant la restitution aux juridictions du Nord du Mali leurs compétences respectives, a posé des lenteurs dans le traitement judiciaire de ces dossiers

À ce jour, aucune enquête préliminaire significative n'a été menée sur terrain et à peine le quart des victimes ayant porté plainte ont été entendues depuis le dépôt des dossiers devant le tribunal de première (grande) instance de la Commune III du District de Bamako. S'agissant



de ces dossiers ouverts devant les cabinets d'instruction de la juridiction susnommée, aucun n'a en effet été clôturé pour que soient traduits devant les cours ou tribunaux les auteurs de ces violences.

Au cours des discussions, les participants ont d'ailleurs été nombreux à souligner la nécessité de renforcer les capacités des acteurs judiciaires dans ce domaine, la perte de confiance des victimes en la justice face à la lenteur dans le traitement de leurs dossiers, quelques insuffisances du Code pénal Malien par rapport à la qualification des certains actes constituant des violences sexuelles et l'absence des mesures de protection pour les victimes et de sécurité pour les magistrats.

Les participants ont, enfin, formulé les recommandations pertinentes au Gouvernement du Mali et à ses partenaires, notamment la vulgarisation des instruments

internationaux relatifs aux violences sexuelles ratifiés par le Mali ; la relecture des différents instruments juridiques en vigueur au Mali en vue d'en déceler les lacunes et de les harmoniser au regard de ces instruments juridiques internationaux ; l'adoption d'une loi spéciale réprimant les violences sexuelles et basées sur le genre et assurant la protection des victimes et des témoins de ces violences ; le renforcement des capacités des acteurs et auxiliaires de la justice ; le renforcement de la sécurité des acteurs judiciaires dans les régions du nord ; et la décantation de la situation des dossiers judiciaires des victimes des violences sexuelles pendants devant le tribunal de première (grande) instance de la Commune III du District de Bamako.

La journée a été clôturée par Monsieur Boya Dembele, l'Avocat Général près la Cour Suprême du Mali qui a encouragé cette

initiative et a souhaité qu'elle s'élargisse au niveau des décideurs impliqués dans la recherche de la réponse judiciaire à apporter à la lutte contre les violences sexuelles. Les participants ont d'ailleurs émis le souhait de constituer un réseau dans le cadre de cette lutte.

La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires ose espérer que les plus hautes autorités du Mali qui sont engagées dans la lutte contre l'impunité et qui ont initié des grands chantiers, notamment la réforme judiciaire et pénitentiaire, comprendront que les défis actuels pourront aussi être relevés par l'application effective des instruments juridiques existants, l'harmonisation des instruments juridiques nationaux conformément aux instruments internationaux ratifiés par le Mali et par l'adoption des lois appropriées.

* Intitulés complets des présentations :

- Les instruments juridiques nationaux et internationaux applicables aux crimes de viol et violences sexuelles et basées sur le genre au Mali présentés par Maître Kadidia COULIBALY SANGARE;
- L'accès à la justice des victimes des violences sexuelles liées au conflit et basées sur le genre: les défis et enjeux par Maître SEYDOU DOUMBIA;
- Où en sommes-nous avec la mise en œuvre de l'arrêt n°11 du 16 février 2015 de la Cour suprême du Mali portant restitution de compétence juridictionnelle à la Cour d'appel de Mopti ainsi qu'à chacune des juridictions des régions du Nord ? par Mr BOYA DEMBELE, Avocat Général près la Cour Suprême;
- Le sort des dossiers judiciaires pour violences sexuelles déposées au Tribunal de grande (première) instance de la Commune III par Monsieur MODIBO TIEOULE DIARRA, Président du Tribunal pour Enfants.

A MOPTI, LA MINUSMA APPUIE LA MISE EN PLACE DE L'ANTENNE RÉGIONALE DE LA COMMISSION VÉRITÉ, JUSTICE ET RÉCONCILIATION CVJR



Le 13 décembre dernier s'est déroulée la cérémonie d'ouverture de l'antenne régionale de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) de Mopti. C'est devant les locaux de la toute nouvelle structure à Sévaré, qu'a eu lieu la cérémonie, en présence de plusieurs personnalités de hauts niveaux dont le président de la CVJR, le Gouverneur de la Région, ou encore le Maire de la Commune urbaine de Mopti.

Plusieurs représentants des coordinations des associations de victimes, des organisations de défense des droits de l'Homme ainsi que les responsables des forces de sécurité dans la Région étaient également présents. La MINUSMA quant à elle, était représentée par la Division des Droits de l'homme et de la Protection.

Plusieurs interventions ont marqué cet événement. Ainsi, M. Papa

Oumar Bathily, le Maire de Mopti, a rappelé toute l'importance de l'ouverture de cette antenne régionale qui va permettre de rapprocher la Commission des victimes de la crise que traverse le pays. Même message du côté des organisations de victimes et celle de défense des droits de l'Homme.

Dans son allocution, le Président de la CVJR, M. Ousmane Oumarou Sidibé, n'a quant à lui, pas manqué de saluer l'appui des différents partenaires techniques et financiers dont la Mission des Nations Unies au Mali. « La MINUSMA est en train de nous accompagner dans ce processus depuis le départ, dans la préparation technique de nos documents, dans la formation, dans les conseils techniques. C'est la MINUSMA aussi qui nous aide à nous déplacer dans le Nord, » a-t-il confié.

Pour M. Jean Paul Mugabowishema

de la Division des droits de l'Homme, la MINUSMA a accompagné ce processus depuis sa genèse à travers la création et le développement d'un partenariat stratégique et privilégié avec la Commission Vérité, Justice et Réconciliation. Et Mugabowishema d'indiquer que « La Division des droits de l'homme et de la Protection de la MINUSMA et la Représentation du Haut-Commissariat aux droits de l'homme au Mali réitèrent leur soutien à la CVJR en vue de la réalisation complète de ses missions de recherche de la vérité. »

Agrément de prestations artistiques issues du terroir, la cérémonie a pris fin par une visite guidée des nouveaux locaux de la Commission vérité, justice et réconciliation de Mopti et la découverte de sa plaque de visibilité.

GAO – LANCEMENT OFFICIEL D'UNE ANTENNE RÉGIONALE DE LA COMMISSION VÉRITÉ, JUSTICE ET RÉCONCILIATION



Deux jours après Mopti, le 15 décembre dernier a eu lieu le lancement officiel de l'antenne régionale de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation CVJR à Gao. La cérémonie à laquelle ont pris part le Gouverneur de la Région de Gao, le Président du Conseil Régional de Gao, le Maire de la commune urbaine de Gao, la GIZ, l'OIM, la MINUSMA et plusieurs notables de la Cité des Askia, était présidée par le 2ème Vice-président de cette structure mise en place en Juin 2014.

Mme Fatouma Tiegoun, coordinatrice régionale des associations et victimes de Gao, a salué cette démarche et déclaré : « La cérémonie de ce jour 15

décembre 2016 consacrée à l'ouverture du lancement de l'antenne régionale de la CVJR doit être inscrite dans les grandes dates des événements au Mali. C'est un grand jour pour les associations et victimes de Gao. Par ma voie et au nom de toutes les victimes, nous fondons tout notre espoir à cette Commission pour que la vérité soit dite, que la justice soit rendue, que des réparations soient faites et que des mesures de garanties soient prises pour que plus jamais ça au Mali ».

El Hadj Sidi Konaté, 2ème Vice-président de la CVJR qui s'est rendu dans la Cité des Askia, accompagné de quelques membres de sa Commission, s'est félicité

du soutien qu'a reçu le projet de la part de plusieurs partenaires, « notamment l'ONU Femmes, la GIZ, la Coopération suisse, et de la Division des Droits de l'Homme et de la Protection de la MINUSMA ».

En effet, depuis sa création, la CVJR est soutenue par la MINUSMA, « la Division des Droits de l'Homme et de la Protection de la MINUSMA, à travers le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations Unies, a accompagné ce processus depuis sa genèse par la création et le développement d'un partenariat stratégique et privilégié avec la CVJR » a confirmé Mme Ndeye Yande Kane, cheffe de ladite division basée dans la région de Gao. Elle a conclu par un appel invitant l'ensemble du peuple malien, tous niveaux confondus, à s'engager dans ce processus : « en travaillant ensemble, nous pouvons mieux réussir la paix et la réconciliation au Mali ».

LA VÉRITÉ ET LA JUSTICE POUR RÉCONCILIER

La CVJR vise à donner la parole aux victimes, à établir les responsabilités institutionnelles, à expliquer les violations subies, et à proposer des voies de réparations (symboliques, mémorielles, voire matérielles). « Ce sera l'occasion de permettre aux victimes d'exprimer leurs souffrances et à la CVJR de formuler des recommandations pour la réparation des préjudices qui leur ont été causés et, le cas échéant, de proposer un accompagnement médical et psychologique » a souligné El Hadj Sidi Konaté.

Le Réseau des défenseurs des droits humains (RDDH) – Gao, une plateforme d'organisations de la société civile œuvrant pour la promotion et la protection des droits humains, était représenté à la cérémonie par son président, M. Ibrahim Harouna Touré qui a tenu à rassurer les membres de la CVJR présents : « Je tiens à vous rassurer que notre réseau mettra à votre disposition des informations, notamment 510 cas des violations graves des droits humains enquêtés et documentés pour la région de Gao ».

DES RELAIS INDISPENSABLES

« Je salue avec émotion les familles qui ont été frappées dans leurs cœurs, dans leurs émotions dans leurs chairs, les personnes qui ne sont plus capables de s'exprimer, celles qui souffrent en silence, celles qui traînent des handicaps et des souffrances psychologiques, » a déclaré, M. Seydou Traoré, le Gouverneur de la région.

Les antennes régionales sont spécifiquement chargées du travail de prise de déposition et d'enquêtes sur les violations graves des droits de l'homme. « L'antenne régionale de Gao est une porte d'entrée pour enquêter sur les cas de violations individuelles et/ou collectives graves des droits de l'homme, commises dans le pays ; pour mener des enquêtes sur les cas d'atteinte à la mémoire individuelle et/ou collective, et au patrimoine culturel ; pour établir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme et les atteintes aux biens culturels, pour en situer les responsabilités et proposer les mesures de réparation ou de restauration » a conclu le Gouverneur de la région de Gao.

Le 2ème Vice-président de la CVJR a, par conséquent, invité « les victimes de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur à venir massivement faire leurs dépositions au niveau de nos antennes régionales afin de nous permettre de comprendre la dynamique des conflits qui ont secoué notre pays depuis son indépendance, et de faire des recommandations fortes pour le sortir définitivement de ce cycle de crises et renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale ».

L'ouverture des antennes de la CVJR dans les régions du Mali, doit permettre de rapprocher la Justice transitionnelle de ses justiciables. Faisant partie des premiers partenaires de la CVJR, la MINUSMA l'accompagne aussi bien au plan technique que logistique en facilitant, comme c'est le cas ici, son déploiement auprès des victimes. Un soutien inscrit dans le mandat de la Mission onusienne et qui se poursuivra naturellement.



TOMBOUCTOU : REDUIRE LES VIOLENCES COMMUNAUTAIRES PAR LA RELANCE DES ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS À TARABANGOU



Le Bureau Régional de la MINUSMA a inauguré, le 13 décembre, le projet de réhabilitation et d'équipement du périmètre maraîcher de 30 hectares de Tarabangou, au profit de 370 maraîchers. Financée par la Section de la Réforme du Secteur de la Sécurité et du Désarmement, de la Démobilisation et la Réinsertion (RSS-DDR), à hauteur de 52. 125. 000 Francs CFA et exécutée par la Cellule d'Appui aux Initiatives pour le Développement (CAID), cette action vise à renforcer les moyens de résilience des ménages vulnérables par la relance de la production rizicole mais aussi à acquérir des revenus et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable des populations.

La cérémonie a rassemblé environ 200 personnes

dont le Maire de la Commune de Tombouctou, Hallé Ousmane, le Chef du Bureau Régional de la MINUSMA, Riccardo Maia, accompagné du responsable régional de la Section DDR et quelques notables du village Tassin Sak, dans le jardin situé environ à 7 km au sud-est de la ville mystérieuse sur la route de Kabara. Le premier citoyen de la Commune de Tombouctou a salué la MINUSMA pour les efforts consentis en faveur de la restauration de la confiance et le renforcement d'une cohabitation pacifique entre de toutes les communautés. « Cette initiative constitue une véritable bouffée d'oxygène pour l'économie locale, mais aussi une marque de soutien et de solidarité à l'endroit des maraîchers de Tombouctou », a-t-il souligné.

Jadis, Tarabangou était la réserve de fruits et de légumes qui fournissait près de 80% des légumes consommés dans les communes de Tombouctou, de Ber, de Salam, de Bourem Inaly, d'Alafia et de Lafia. La crise de 2012 a emporté les équipements des jardiniers et les installations pour l'irrigation, provoquant le déplacement de la plupart des populations vers l'intérieur du pays ou à l'extérieur. Dépourvus de tout, certains jeunes ont préféré rejoindre des groupes armés. Ce projet est donc un début de réponse pour leur réinsertion et une motivation à l'endroit des autres à déposer les armes pour se consacrer à des activités non violentes. Durant les quatre mois d'exécution, sa mise en oeuvre a créé des emplois pour une trentaine de personnes autour du site, dont des ex-combattants et des membres de leurs familles. Ce projet de réduction de la violence communautaire (RVC) a permis de doter ce site d'une centaine de panneaux solaires et de 56 batteries ainsi que de réparer l'ensemble de la canalisation autour du jardin. La connexion des pompes de forages à ce système assure, désormais, l'approvisionnement en eau des quatre bassins à ciel, de 1000 m³ chacun. Cette nouvelle technique donne aux exploitants une possibilité de production sur toute l'année. Pour les bénéficiaires, cette initiative met fin à quatre ans de calvaires : « Avant les forages étaient alimentés par deux groupes électrogènes, consommant 70 barils de gasoil, réduisant notre campagne de quatre à trois mois, sans compter la maintenance de ces machines. Souvent, ils nous arrivaient de perdre la production par faute des moyens », a expliqué Alhad Ag Aljoumat, Président du comité de gestion.

Désormais capable d'être opérationnels toute l'année, les exploitants pourront s'adonner à des cultures alternatives de légumes, telle que celle de la pomme de terre dont la récolte peut atteindre 60 tonnes lors des saisons où l'eau est abondante.

Ils pourront également produire de la pastèque, des papayes, des dattiers, du citron et de l'orange, ainsi que des plants d'arbres à revendre, comme le papayer, le manguier, le flamboyant, l'eucalyptus. « Nous sommes plus qu'heureuses aujourd'hui, car cette initiative nous donne une capacité de pompage d'eau suffisante pour l'exploitation de 30 ha. Cela contribuera au ravitaillement en légumes des marchés de Tombouctou et des communes environnantes à toutes saisons, mais aussi à la croissance de nos revenus. Le plus important, c'est qu'elle permet aux communautés déplacées et aux réfugiés revenus, de s'unir pour surmonter nos différences », a exprimé l'une des exploitantes, Agaichatou Walet Mohamede.

Pour sa part, le Chef du Bureau a réaffirmé aux populations de Tombouctou l'engagement de la Mission onusienne à accompagner l'ensemble des parties prenantes à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issus des processus d'Alger pour sa mise en oeuvre effective. « Je sollicite l'engagement constant des autorités administratives et communales à accompagner l'ensemble des bénéficiaires dudit projet pour la bonne gestion et une pérennisation de ces nouvelles installations qui, indubitablement contribueront à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement », a exhorté Riccardo Maia.

Ce projet est le second de la liste de plusieurs projets que la Section RSS DDR de la MINUSMA a mis en oeuvre à travers les ONGs locales au profit des communautés des régions de Tombouctou et de Taoudéni. Au titre de l'année budgétaire 2015-2016, la section RSS DDR a implémenté 13 projets CVR dans ces régions, notamment dans les localités de Ber, Didi, Hamzakoma, Gourma Rharous, Salam, Douékirié, Diré, Niafunké et dans dix (10) autres fractions et villages, tels qu'Alafia, Goumel, Likrakar, Acharane et Tarabangou.



LES FORCES DE SÉCURITÉS MALIENNES FORMÉES EN DROIT PÉNAL GÉNÉRAL À MOPTI



Le 9 décembre s'est tenue la cérémonie de clôture et de remise des attestations de participation à la formation en droit pénal général, organisée par la Mission des Nations Unies au Mali, au profit de 18 agents des forces de sécurité maliennes servant dans les différentes unités de la police nationale et de la gendarmerie nationale dans la région de Mopti.

L'objectif de cette session était de renforcer et recycler les connaissances des participants sur le Droit pénal général, plus précisément sur les modules suivants: l'infraction; la responsabilité pénale; la tentative punissable et la complicité, ainsi que la récidive et le cumul des infractions.

La cérémonie de clôture s'est déroulée au quartier général de la Police des Nations Unies (UNPOL), et était présidée par M. Idrissa Cissé, Maire délégué de Sévaré. Elle a également vu la présence de Mahamadou Bandjougou Diawara, Avocat général près de la Cour d'Appel de Mopti, ainsi que des représentants des commandants et directeurs des forces de défense et de sécurité de la région.

Véritable fruit de la synergie d'actions entre la MINUSMA et les autorités régionales, les différents modules ont été présentés par l'Avocat général près de la Cour d'Appel de Mopti, le Directeur régional de la police de Mopti ainsi que par les formateurs de la

police des Nations Unies (UNPOL).

« Au cours de ces cinq jours de stage, animés par des formateurs chevronnés, nous avons beaucoup appris sur les notions de Droit pénal général. Cette formation nous a permis d'être mieux outillés pour remplir plus efficacement nos missions de Police Judiciaire et de répondre aux attentes de notre pays, » a déclaré le représentant des stagiaires lors de son discours, avant de remercier la mission des Nations unies au Mali.

Selon M. Idrissa Cissé, Maire délégué de Sévaré, la tenue de cette énième formation au profit des forces de sécurité maliennes, « témoigne de la volonté de la MINUSMA d'apporter son soutien à notre pays et sa constante disponibilité pour soulager nos populations. »

Enfin Madame Lydiene Nkongho, représentant le Chef du Bureau Régional de la Mission a tenu à « remercier les formateurs et exprimer aux autorités sécuritaires maliennes, la disponibilité de la MINUSMA à les accompagner dans tous les domaines de compétences pourvu qu'elles en fassent la demande. »

La cérémonie a pris fin par la remise des attestations, suivie d'un cocktail offert par la Commandante régionale d'UNPOL/Mopti.

ENBREF

15 DÉCEMBRE

Le Représentant Spécial du Secrétaire Général et Chef de la MINUSMA M. Mahamat Saleh Annadif a rencontré aujourd'hui les représentants des partis politiques toutes formations confondues à Bamako. Les échanges ont porté sur le processus de Paix et autres développements saillants sur les plans politique et sécuritaire dans le pays.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE PRESS RELEASE MINUSMA

COMMUNIQUÉS

15 DÉCEMBRE : MESSAGE DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU - JOURNEE INTERNATIONALE DES VOLONTAIRES

Bamako, le 14 décembre 2016 – La République fédérale d'Allemagne a officiellement réaffirmé sa participation au Fonds Fiduciaire en Soutien à la Paix et la Sécurité au Mali à hauteur de 6.5 millions d'Euros, lors d'une cérémonie tenue le 14 décembre au Quartier Général de la MINUSMA. Ces fonds serviront à financer des projets dans le domaine de la sécurité.

Une première contribution de 3,5 millions d'Euros sera dédiée à soutenir la MINUSMA pour faire face aux conditions sécuritaires au nord. Cet appui est crucial étant donné le rôle central de la MINUSMA dans la sécurisation des communautés, du personnel de la mission, des acteurs humanitaires, des sites des projets ainsi que l'appui au redéploiement des autorités et des Forces de Défense et Sécurité maliennes dans le nord du pays.

Une deuxième contribution à hauteur de 3 millions d'Euros servira à appuyer la mise en œuvre d'arrangements sécuritaires prévus par l'Accord de paix, à savoir l'opérationnalisation d'un site de cantonnement additionnel et de deux sites du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) à Kidal, ainsi que dans une des autres régions du Nord.

Cet appui financier s'ajoute à une précédente contribution de l'Allemagne en 2016 au Fonds Fiduciaire de 2 millions d'Euros, alloués au processus de cantonnement; le soutien de la République fédérale d'Allemagne à ce fonds totalise 8,5 millions d'Euros cette année. Depuis 2013, le Fonds Fiduciaire a récolté environ 33,7 millions de dollars permettant de soutenir plus de 80 projets.

Le Fonds Fiduciaire des Nations en Soutien à la Paix et la Sécurité au Mali a été créé à la demande du Conseil de Sécurité (Résolution 2085 (2012)) pour soutenir les efforts du Gouvernement Malien face à la crise et garantir les perspectives de développement à long-terme du pays, telles que le retour de l'autorité de l'Etat et de l'ordre constitutionnel, la promotion du dialogue national, la réforme du secteur de sécurité, la coopération régionale, les Droits de l'Homme, le soutien aux élections, le processus de Désarmement-Démobilisation-Réintégration (DDR) et les projets socio-économiques.

Administré par la MINUSMA, ce Fonds bénéficie des contributions des différents bailleurs tels que l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suisse et la Turquie.



**Bamako
106.6**

MIKADO FM

La radio qu'on aime !

Bamako • Gao • Kidal • Mopti • Tombouctou



MINUSMA

Ensemble, réussir la paix

RETROUVEZ NOUS SUR :

-  <http://minusma.unmissions.org>
-  facebook.com/minusma
-  www.flickr.com/photos/minusma
-  twitter.com/UN_MINUSMA
-  www.youtube.com/minusma
-  https://www.instagram.com/un_minusma



- Bamako 106.6 MHz
- Gao 94.0 MHz
- Kidal 94.0 MHz
- Menaka 94.0 MHz
- Mopti 91.8 MHz
- Tessalit 94.0 MHz
- Tombouctou 92.6 MHz

